

BRIGADE NUMÉRIQUE DE LA GENDARMERIE



Contactez la Gendarmerie 24h/24 par chat.

Problèmes de voisinage, victime de cybercriminalité, questions sur le code de la route, conseil contre les cambriolages... La Gendarmerie nationale met à disposition divers services en ligne.

[CLIQUEZ ICI POUR LANCER LE CHAT](#) 



D'autres possibilités vous sont offertes pour entrer en contact avec la Gendarmerie :

- > [Facebook](#) 
- > [Twitter](#) 
- > [Prendre un rendez-vous en ligne](#) 
- > [Rechercher un service public](#) 

Quel est l'objectif de la brigade numérique ?

C'est avant tout une nouvelle offre de services, en réponse aux besoins et aux attentes des usagers, dont les comportements ont changé dans une société où l'hyper connectivité a bouleversé les usages et les réflexes (rendez-vous, relations entre individus, achats en ligne...).

La gendarmerie a donc entrepris sa transformation numérique afin de moderniser sa relation avec les usagers, leur rendre un meilleur service et leur permettre d'accéder à la sécurité en ligne.

C'est ainsi qu'elle a amorcé le contact rénové avec les usagers en déployant Neogend pour les unités, dispositif enrichi par la création de la brigade numérique, s'inscrivant pleinement dans la police de sécurité au quotidien.

Quelle est son ambition ?

La brigade numérique est une démarche innovante, dont l'objectif est de proposer aux usagers un contact simplifié, enrichi et rénové avec la gendarmerie nationale, en tout lieu et en tout temps, pour répondre à leurs interrogations.

Partant du constat que de plus en plus d'usagers n'ont plus le temps de se rendre dans les unités territoriales, l'ambition de la brigade numérique est de fluidifier la relation entre les usagers et les gendarmes, à partir d'objets connectés tels que des smartphones, tablettes et ordinateurs devenus d'usage courant.

En intégrant les nouvelles technologies, la gendarmerie adapte ses modes d'action pour repenser sa façon d'interagir avec la population. Les gendarmes de la brigade numérique complètent et démultiplient ainsi les capacités d'accueil des unités territoriales.

Comment fonctionne-t-elle ?

Elle fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sans traiter les urgences qui restent de la compétence des plateformes des services idoines (17, 18, 15 et 112). Le citoyen peut ainsi, depuis l'interface de son choix (smartphone, tablette, ordinateur...), contacter en permanence la gendarmerie. Plusieurs canaux lui sont proposés tels les réseaux sociaux.

Un opérateur de la gendarmerie évalue la demande et propose soit une assistance en ligne, soit un rendez-vous avec un gendarme dans le lieu de son choix. En complément, ces mêmes usagers peuvent accéder à un centre d'aide (type FAQ) qui leur permet de rechercher, en autonomie, des réponses à des questions d'ordre général.

Combien de gendarmes sont affectés à la brigade numérique ?

Elle est composée de 20 gendarmes. Les personnels ont été sélectionnés pour leur expérience et leurs qualifications professionnelles (NTECH, correspondant sûreté, correspondant NTECH, référent recrutement...), ainsi que pour leurs compétences linguistiques. La brigade numérique pourra également être renforcée par des réservistes.

Quelle est la mission des gendarmes de la brigade numérique ?

Leur mission est d'accueillir, d'orienter, d'informer et de guider les internautes comme le font déjà les unités territoriales, mais en densifiant l'offre de contact par un accueil complémentaire et alternatif à celui déjà existant.

Les personnels ont été formés à l'accueil à distance par écrans interposés. L'accent a été mis sur l'accueil des femmes victimes de violences, pour lequel les militaires de la brigade numérique ont notamment suivi une formation à laquelle ont participé l'association France Victimes et 3919 violences femmes info. L'accueil des personnes en situation de handicap est également prévu, mais n'interviendra que courant mars 2018, après une formation spécifique.

Outre ces catégories d'utilisateurs, la brigade numérique a vocation à accueillir et à recevoir toutes les sollicitations des utilisateurs internautes en les orientant prioritairement vers les téléservices (OTV, télépoints, préplainte en ligne, Pharos, Perceval, Thésée...) ou les sites étatiques, comme service public.fr, sur lesquels les utilisateurs pourront obtenir des réponses précises à leurs questions.

La brigade numérique n'a pas vocation à recevoir des plaintes. Néanmoins, ses personnels, officiers de police judiciaire détenteurs d'une habilitation nationale, pourront d'initiative se saisir des faits constituant des infractions pénales dont ils auront connaissance et les transmettre à l'unité de gendarmerie ou de police compétente dans le cadre du « guichet unique ».

[Brigade numérique de la gendarmerie](#)~~Brigade numérique de la gendarmerie~~[Brigade numérique de la gendarmerie](#)~~Brigade numérique de la gendarmerie~~

À la fin de chaque échange, l'utilisateur pourra indiquer s'il a été satisfait de l'aide qui lui a été apportée.

Toutes les informations actualisées sont [à retrouver ici](#).



PLACE URBAIN SÉNÈS
83390 PIERREFEU-DU-VAR

 04.94.13.53.13

 04.94.13.53.00

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.